



ARRETE DGA-AT / 20221078

PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
A SAINTE MARIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-2-3;
Vu le code de l'action sociale et des familles, articles L241-3-2 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement sur un emplacement réservé aux handicapés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué (1) emplacement de stationnement réservé aux véhicules portant une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC) ou de la carte européenne de stationnement pour personne handicapée à mobilité réduite, sur la place Louis Lagourgue en face de l'école Sainte Madeleine au niveau du passage piéton.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules autres que ceux mentionnés à l'article 1 sur ces emplacements est INTERDIT.

ARTICLE 3 : Les dispositions susvisées entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services, les forces de Police et de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Marie, le 31 MARS 2022

Le Maire,


Richard NIRLO


Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le :
et de la publication, le : 31 MARS 2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE – AMENAGEMENT/ TRAVAUX

DIRECTION ETUDES ET PROJETS

☒ 3, Rue de la République - 97438 SAINTE MARIE ☎ 0262 53 19 30 ↑ 0262 53 19 31